

Demande de retrait anticipé selon l'encouragement à la propriété du logement

N° de la personne assurée :

Requérante ou requérant

Nom :

Prénom :

Adresse actuelle :

NPA / Lieu :

Date de naissance :

Etat civil :

E-mail :

Contact pour demandes de précisions :

Avez-vous déjà utilisé des fonds du 2ème pilier dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement ?

Oui

Non

Si oui, le :

Montant :

Montant du retrait anticipé

Montant en CHF :

Je souhaite un versement de :

Je retire le montant maximal selon les conditions juridiquement admises.



Documents destinés à prouver l'utilisation (copies)

- Acquisition / Achat
 - Contrat de vente
 - Notification de la banque / de la ou du notaire conforme au but visé par la loi
 - Contrat hypothécaire actuel avec l'indication du montant hypothécaire ouvert
 - Extrait actuel du registre foncier (seulement hors du canton de Berne)
- Remboursement de prêts hypothécaires
 - Contrat de vente (si nécessaire)
 - Notification de la banque de la ou du notaire conforme au but visé par la loi
 - Contrat hypothécaire actuel avec l'indication du montant hypothécaire ouvert
 - Extrait actuel du registre foncier (seulement hors du Canton de Berne)
- Construction / Nouvel objet
 - Contrat de vente
 - Contrat d'entreprise
 - Permis de construire
 - Contrat de crédit de construction actuel
 - Notification de la banque / de la ou du notaire conforme au but visé par la loi
 - Contrat hypothécaire actuel avec l'indication du montant hypothécaire ouvert
 - Extrait actuel du registre foncier (seulement hors du canton de Berne)
- Rénovation / Transformation
 - Lettre d'accompagnement expliquant les travaux à effectuer et leur ampleur
 - Permis de construire (si nécessaire)
 - Offres resp. devis détaillé des frais
 - Notification de la banque / de la ou du notaire conforme au but visé par la loi
 - Extrait actuel du registre foncier (seulement hors du canton de Berne)
- Acquisition de parts sociales
 - Règlement et statuts de la coopérative d'habitation
 - Confirmation de la coopérative d'habitation
 - Copie du contrat de bail
 - Parts sociales (document original)

Objet d'habitation

Genre d'objet d'habitation

- Maison familiale (maison individuelle, maison jumelée, maison mitoyenne, etc)
- Appartement

Adresse de l'objet :

Emménagement au nouveau domicile prévu le :

Forme de la propriété du logement

- Propriété individuelle
- Copropriété
- Propriété commune avec la conjointe ou le conjoint / la partenaire enregistrée ou le partenaire enregistré
- Droit de superficie distinct et permanent

Données de paiement

Date de paiement :

Nom de la banque / Postfinance :

Bénéficiaire :

N° IBAN (pas de compte privé) :

Etablissement d'une assurance de risque

Je souhaite conclure une assurance risque auprès de la Mobilière Suisse. Veuillez charger l'assurance de me faire une offre, respectivement de prendre contact avec moi.

Oui

Non

Informations importantes

La personne assurée est tenue de donner à la CACEB tous les renseignements complets et véridiques sur les faits essentiels ayant trait à ses relations avec la CACEB et de fournir toutes les pièces justificatives requises.

La personne assurée prend connaissance du fait que la CACEB doit, sur la base du retrait anticipé :

- faire une annonce à l'administration fédérale des contributions (AFC) dans le cas où la personne ayant droit est domiciliée en Suisse.
- déduire l'impôt à la source fédéral et cantonal, dans le cas où la personne est domiciliée à l'étranger.

La personne assurée soussignée confirme que le retrait anticipé n'est effectué que pour un logement en propriété à usage personnel.

Frais

Pour les dépenses mentionnées ci-après dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement (EPL), la CACEB prélève les indemnités suivantes :

- Versement anticipé ou transfert de versement anticipé	CHF	200
- Versement anticipé avec rénovations	CHF	300
- Mise en gage	CHF	100
- Combinaison versement anticipé et mise en gage	CHF	250

La demande ne peut être traitée qu'après réception du paiement.

Restriction du droit d'aliéner selon la LPP

La personne assurée soussignée prend formellement connaissance du fait que la CACEB inscrit une restriction du droit d'aliéner auprès du registre foncier compétent selon art. 30e LPP (uniquement pour les biens fonciers établis en Suisse).

En signant cette demande, la personne assurée reconnaît et accepte la procédure.

Signatures

La signature de la conjointe ou du conjoint / de la partenaire enregistrée ou du partenaire enregistré doit être notariée ou certifiée par un notaire ou la signature de cette demande doit être attestée sur présentation d'une pièce d'identité officielle au siège de la CACEB (rendez-vous préalable fixé par téléphone).

Lieu et date :

Signature de la personne assurée :

Lieu et date :

Signature conjointe ou conjoint :

Lieu et date :

Authentification officielle (notaire) ou CACEB :

Empfangsschein

Konto / Zahlbar an
CH66 0900 0000 6074 1732 3
Bernische Lehrerversicherungskasse
Unterdorfstrasse 5
3072 Ostermundigen

Zahlbar durch (Name/Adresse)

Wahrung Betrag
CHF

Annahmestelle

Zahlteil



Wahrung Betrag
CHF

Konto / Zahlbar an

CH66 0900 0000 6074 1732 3
Bernische Lehrerversicherungskasse
Unterdorfstrasse 5
3072 Ostermundigen

Zahlbar durch (Name/Adresse)